

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 106-14

Le 6 août 2014

MODIFICATIONS

AUX ÉTAPES ET HEURES DE NÉGOCIATION DES CONTRATS POUR LES DÉRIVÉS DU MARCHÉ MONÉTAIRE INSCRITS À BOURSE DE MONTRÉAL INC.

L'objet de la présente circulaire est d'informer les participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) des modifications apportées au document « Étapes et heures de négociation des contrats » publié le 14 juillet 2014 dans la circulaire [101-14](#).

Le Comité de Règles et Politiques de la Bourse a approuvé des modifications à l'article 6368 des Règles de la Bourse et aux caractéristiques des contrats à terme sur taux d'intérêt et options sur contrats à terme inscrits à la Bourse. Les modifications proposées permettront une ouverture aléatoire variable, serviront de mesure préventive afin de contrer les tentatives de manipulation de marché à l'ouverture, réduiront le nombre d'opérations sans changement de propriété créant ainsi une indication plus fiable des cours du marché. Ces modifications ont été autocertifiées conformément au processus d'autocertification prévu par la Loi sur les instruments dérivés (L.R.Q., chapitre I-14.01) et entreront en vigueur le 12 septembre 2014.

La Bourse a révisé les modifications apportées au document « Étapes et heures de négociation des contrats » pour les dérivés du marché monétaire. Plus précisément, les modifications, telles que décrites à l'annexe A, veillent à ce qu'il y ait une seule période de non-annulation pour les stratégies impliquant le BAX, l'ONX, l'OIS, l'OBW, l'OBX, l'OBY et l'OBZ. Ces modifications sont rendues nécessaires par le fait qu'il existe actuellement des stratégies qui impliquent à la fois le BAX et l'OBX, et il serait donc impossible d'avoir des périodes de non-annulation non simultanées de stratégies impliquant ces deux instruments.

La version corrigée des modifications ci-haut mentionnées, que vous trouverez ci-jointe, entrera en vigueur le 12 septembre 2014.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Alexandru Badea, analyste de marché, Division de la réglementation au 514 787-6652 ou par courriel à abadea@m-x.ca.

Brian Z. Gelfand
Vice-président et chef de la réglementation



ÉTAPES ET HEURES DE NÉGOCIATION DES CONTRATS

La Bourse de Montréal établit les heures de négociation pour tous les produits inscrits et négociés dans SOLA. La Bourse émettra par voie de circulaire, toutes modifications à ces étapes ou heures de négociation.

Définitions des différentes phases

Pré-ouverture :	Saisie, annulation et modification d'ordres <i>autorisées</i>
Non-annulation :	Saisie d'ordres <i>autorisée</i> ; annulation et modification <i>interdites</i>
Ouverture :	Saisie, annulation et modification d'ordres <i>autorisées</i>
Fermeture :	Saisie, annulation et modification d'ordres <i>interdites</i>
Séance de négociation prolongée :	Saisie, annulation et modification d'ordres <i>autorisées</i>

Dérivés du marché monétaire

ONX - OIS - BAX OBW - OBX - OBY OBZ	5 h 30	Pré-ouverture
	5 h 59 min 15 sec	Non-annulation
	6 h 00 *	Ouverture (scéance régulière)
	16 h 00 **	Fermeture

STRATÉGIES : ONX - OIS - BAX OBW - OBX - OBY OBZ	5 h 30	Pré-ouverture
	5 h 59 min 15 sec	Non-annulation (stratégies BAX)
	6 h 00 min 15 sec	Non-annulation (stratégies OBX - ONX - OIS)
	6 h 01 *	Ouverture (scéance régulière)
	16 h 00 **	Fermeture

* +/- 15 secondes

**Lors des jours de fermeture hâtive pour les dérivés du marché monétaire, la séance de négociation se termine à 13h30.

Dérivés du marché obligataire

CGZ - CGF - CGB LGB - OGB	5 h 30	Pré-ouverture
	5 h 59 min 15 sec	Non-annulation
	6 h 00 *	Ouverture (scéance régulière)
	16 h 00 **	Fermeture

STRATÉGIES : CGZ - CGF - CGB LGB - OGB	5 h 30	Pré-ouverture
	5 h 59 min 15 sec	Non-annulation
	6 h 01 *	Ouverture (scéance régulière)
	16 h 00 **	Fermeture

* +/- 15 secondes

**Lors des jours de fermeture hâtive pour les dérivés du marché obligataire, la séance de négociation se termine à 13h30.

Dérivés sur indices

Note : Une fourchette de négociation de -5 % à +5 % (basée sur le prix de règlement de la journée précédente) pour les contrats à terme sur indices est établie seulement pour la séance initiale.

EMF
SXF
SXM
SCF
SXA
SXB
SXH
SXY

5 h 30	Pré-ouverture
5 h 58	Non-annulation
6 h	Ouverture (séance initiale)
9 h 15	Pré-ouverture
9 h 28	Non-annulation
9 h 30	Ouverture (séance régulière)
16 h 15	Fermeture

STRATÉGIES :

EMF
SXF
SXM
SCF
SXA
SXB
SXH
SXY

5 h 30	Pré-ouverture
5 h 59	Non-annulation
6 h 01	Ouverture (séance initiale)
9 h 15	Pré-ouverture
9 h 29	Non-annulation
9 h 31	Ouverture (séance régulière)
16 h 15	Fermeture

SXO

5 h 30	Pré-ouverture
9 h 31	Ouverture
16 h 15	Fermeture

Dérivés sur actions

OPTIONS SUR
ACTIONS ET SUR FNB

5 h 30	Pré-ouverture
9 h 30*	Ouverture
16 h	Fermeture

* La séance régulière du marché des options sur actions débutera à 9 h 30. Chaque classe d'options sera ouverte à la négociation au moment où une opération est exécutée sur le titre sous-jacent sur une bourse canadienne reconnue. Si une telle opération ne survient pas, la classe d'options sera ouverte à la négociation à 9 h 35.

Options sur devise

USX

5 h 30	Pré-ouverture
9 h 30	Ouverture
16 h	Fermeture

ÉTAPES ET HEURES DE NÉGOCIATION DES CONTRATS

La Bourse de Montréal établit les heures de négociation pour tous les produits inscrits et négociés dans SOLA. La Bourse émettra par voie de circulaire, toutes modifications à ces étapes ou heures de négociation.

Définitions des différentes phases

Pré-ouverture :	Saisie, annulation et modification d'ordres <i>autorisées</i>
Non-annulation :	Saisie d'ordres <i>autorisée</i> ; annulation et modification <i>interdites</i>
Ouverture :	Saisie, annulation et modification d'ordres <i>autorisées</i>
Fermeture :	Saisie, annulation et modification d'ordres <i>interdites</i>
Séance de négociation prolongée :	Saisie, annulation et modification d'ordres <i>autorisées</i>

Dérivés du marché monétaire

ONX - OIS - BAX OBW - OBX - OBY OBZ	5 h 30	Pré-ouverture
	5 h 59 min 15 sec	Non-annulation
	6 h 00 *	Ouverture (séance régulière)
	16 h 00 **	Fermeture

STRATÉGIES : ONX - OIS - BAX OBW - OBX - OBY OBZ	5 h 30	Pré-ouverture
	5 h 59 min 15 sec	Non-annulation
	6 h 01 *	Ouverture (séance régulière)
	16 h 00 **	Fermeture

* +/- 15 secondes

**Lors des jours de fermeture hâtive pour les dérivés du marché monétaire, la séance de négociation se termine à 13h30.

Dérivés du marché obligataire

CGZ - CGF - CGB LGB - OGB	5 h 30	Pré-ouverture
	5 h 59 min 15 sec	Non-annulation
	6 h 00 *	Ouverture (séance régulière)
	16 h 00 **	Fermeture

STRATÉGIES : CGZ - CGF - CGB LGB - OGB	5 h 30	Pré-ouverture
	5 h 59 min 15 sec	Non-annulation
	6 h 01 *	Ouverture (séance régulière)
	16 h 00 **	Fermeture

* +/- 15 secondes

**Lors des jours de fermeture hâtive pour les dérivés du marché obligataire, la séance de négociation se termine à 13h30.

Dérivés sur indices

Note : Une fourchette de négociation de -5 % à +5 % (basée sur le prix de règlement de la journée précédente) pour les contrats à terme sur indices est établie seulement pour la séance initiale.

EMF
SXF
SXM
SCF
SXA
SXB
SXH
SXY

5 h 30	Pré-ouverture
5 h 58	Non-annulation
6 h	Ouverture (séance initiale)
9 h 15	Pré-ouverture
9 h 28	Non-annulation
9 h 30	Ouverture (séance régulière)
16 h 15	Fermeture

STRATÉGIES :
EMF
SXF
SXM
SCF
SXA
SXB
SXH
SXY

5 h 30	Pré-ouverture
5 h 59	Non-annulation
6 h 01	Ouverture (séance initiale)
9 h 15	Pré-ouverture
9 h 29	Non-annulation
9 h 31	Ouverture (séance régulière)
16 h 15	Fermeture

SXO

5 h 30	Pré-ouverture
9 h 31	Ouverture
16 h 15	Fermeture

Dérivés sur actions

**OPTIONS SUR
ACTIONS ET SUR FNB**

5 h 30	Pré-ouverture
9 h 30*	Ouverture
16 h	Fermeture

* La séance régulière du marché des options sur actions débutera à 9 h 30. Chaque classe d'options sera ouverte à la négociation au moment où une opération est exécutée sur le titre sous-jacent sur une bourse canadienne reconnue. Si une telle opération ne survient pas, la classe d'options sera ouverte à la négociation à 9 h 35.

Options sur devise

USX

5 h 30	Pré-ouverture
9 h 30	Ouverture
16 h	Fermeture